

## Rapport N° 75

### Aménagement de la Grande jetée

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 557'000.- TTC

---

Nyon, le 16 janvier 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Introduction** (Certaines parties de texte sont issu du préavis)

##### **1.1 Historique**

*La situation de la place de jeux de la Grande Jetée est jugée prioritaire car elle ne répond plus aux recommandations en matière de sécurité et la vétusté de ses équipements ne permet plus de les rénover.*

Il serait intéressant que la Commission de gestion se préoccupe du mandat attribué à l'entreprise Top Jeux SA au Lignon pour la conception, le contrôle et la maintenance des places de jeux de la Ville. Que fait cette entreprise autour des places de jeux plusieurs fois par an, pour quel prix et surtout quel résultat hormis la vétusté prétendue dans le préavis 75 ?

Ici la Municipalité se préoccupe du danger qu'encourent les enfants à travers les jeux et simultanément elle est prête à *décloisonner l'espace ludique* des mêmes enfants, avec d'un côté la circulation automobile et de l'autre les enrochements du lac. Est-ce que le concepteur de cet espace a vu les lieux et leur fréquentation marginale ? On peut très sérieusement en douter !

##### **1.2 Contexte actuel**

*Un espace ouvert et à la fois arboré, dont deux platanes séculaires.*

En fait, un seul platane a peut-être 100 ans. Et c'est bien là l'inconscience municipale: d'avoir une place de jeu sous un grand arbre et vouloir encore développer le risque tout autour de l'arbre.

Lors de la précédente législature un très grand arbre est tombé subitement à côté du château. Un autre arbre tout aussi grand est tombé dans le préau du Collège. Et il y a un mois, une grosse branche longue d'environ 12 mètres et 30 cm de diamètre est tombée sur les escaliers au grand émoi des parents et enfants cheminant à ce moment vers les classes enfantines de centre-ville.

##### **1.3 Objectifs**

*Le projet a entre autre pour objectifs :*

*de proposer des lieux d'hospitalité tels que pique-nique.*

Il y a déjà des buvettes, des restaurants et des terrasses et les gens ont toujours utilisé les bancs répartis le long des quais. Et cela aura pour corollaire d'entretenir et développer des colonies de rats favorisant ainsi la diffusion de la leptospirose maladie dont a été atteint le garde-pêche de Nyon et la moitié des pêcheurs professionnels genevois.

« La leptospirose est une maladie bactérienne. Ses principaux réservoirs sont les rongeurs, en particulier les rats, qui excrètent la bactérie dans leur urine. Chez l'homme, la maladie est souvent bénigne, mais peut conduire à l'insuffisance rénale, voire à la mort ». Source : Institut Pasteur

*de favoriser l'accès au lac.*

La jetée n'est pas favorable pour la baignade, une partie du quai est protégée par un enrochement ou par le quai lui-même ne permettant pas l'accès au lac et de même, côté Lausanne, à cause de l'exutoire d'un égout dans le lac à 20 mètres du bord, cet endroit devrait être interdit pour la baignade par une Municipalité responsable.

*d'offrir des activités de détente et de loisirs intergénérationnels.*

L'intergénérationnel est naturel au sein de la cellule familiale. Mais il ne l'est pas civilement. Et vouloir mélanger les genres en proposant simultanément la lecture, la détente, l'onirisme et les activités physiques explosives souvent pratiquées avec des musiques qui sont imposées à tout va, conduira à des conflits dont les aînés payeront le prix en abandonnant Rive-Est comme ils ont dû abandonner la place des Marronniers.

C'est dommage, car si le but du préavis 75 est peut-être de mettre en vitrine les activités de quelques politiciens professionnels, l'effet contraire pourrait être atteint, car les aînés sont souvent de fidèles électeurs, tous ne sont pas atteints d'Alzheimer et ils voteront à la prochaine élection.

*de conserver (...) les usages actuels (logistiques CGN et Nautique).*

L'espace dévolu à l'activité de la grue est tellement ridicule qu'il est à croire que certains désirent l'éliminer. Cet espace ne permettra pas un fonctionnement légal qui voudrait que le rayon de giration de la charge soit balisé et ne puisse être traversé par un piéton lors du levage.

Réinventée ou pas par un décorateur, une commune lacustre possède une grue qui fait partie du port comme la scène fait partie d'un théâtre.

Les pompiers qui ont l'habitude de s'exercer, voire de partir en intervention antipollution à Rive-Est, le pourront-ils encore avec Pilotipolis ? Ou devront-ils acquérir un simulateur ?

Les manifestations ponctuelles pourront-elles encore avoir lieu avec Pilotipolis ?

Les poids lourds qui chaque semaine passent la nuit à Rive-Est iront-ils à l'Asse ?

A Rive-Est, un décorateur nous propose une scénographie pour se prélasser dans l'intimité d'un paysage retrouvé, inspirée des ondes du lac pour immerger les nyonnais et usagers dans un paysage lacustre réinventé sur plus de quatre mille mètres carrés d'activités et de rencontres.

Les images qui accompagnent le préavis sont à la mesure du texte dithyrambique et fallacieux.

Afin de ne pas être déçu, il suffit de se souvenir que le rivage nyonnais accessible au public mesure moins de 1'000 mètres linéaires (2'000 sont en mains privées). Consulter le SIT (Service d'information du territoire) aide à comprendre la réalité: la Commune est propriétaire à Rive-Est de la parcelle 23 de 1600 m<sup>2</sup>, du pourtour de la Pisciculture 600 m<sup>2</sup>. Le reste est parking, trottoirs, chapiteau, morceaux de domaines publics, espaces gagnés sur le lac, port et plage qui sont tous déjà dévolus à d'autres activités que Pilotipolis qui se construira inévitablement au dépens de quelque chose ou de quelques-uns.

Notre Conseil avait compris cela en refusant en 2012 le projet omnivore du skate Park à Rive-Est.

La Municipalité a-t-elle oublié que Colovray est le site sportif et Rive-Est est dévolu à la culture. Ou cela a changé ?

Le choix municipal de prioriser le parking de Perdtemps au détriment de celui de Rive est mauvais.

Rive-Est est ainsi rejeté aux calendes grecques. On pourrait ainsi se retrouver avec 2 salles à l'Usine à gaz et pas assez de parkings durant 20 ans. Cela alors que Perdtemps compte déjà un nombre de place proche du projet d'enfouissement à la première étape.

## Conclusions

Voici un objet qui prête à discussion. Ce projet Pilotipolis est un tpe à l'œil style Bora-Bora, 25 degrés toute l'année. Il veut boucher un trou qui s'est créé par absence d'entretien depuis le départ de la STEP. Comme à Perdtemps, les images de synthèses trompeuses donnent l'impression d'un immense espace comme les plages et dunes avec du vrai sable des mers du Sud

Le préavis spécifie aménager 4'000 m2 mais finalement seule la partie qui sera utilisée ne peut guère dépasser la moitié puisque la parcelle 23 qui sera utilisée mesure 1'600 m2. Tout le reste est déjà utilisé pour d'autres activités, ou s'il est utilisé pour Pilotipolis, ce projet va pénaliser les populations lacustres et d'autres activités.

La santé avec les rats et l'épuration, la désinformation municipale sur l'égout se jetant dans le lac, soi-disant de 80 mètres en mesure seulement 20, cela a complètement été sous-estimé.

Le concept provisoire de Perdtemps puis maintenant celui de Rive-Est nous rappelle furieusement l'aménagement de la rue des Tattes d'Oies qui devait être le pilote pour toutes les rues nyonnaises à venir. Aujourd'hui il nous est proposé cela pour 15 places de jeux.

Un demi-million de francs pour ce projet Pilotipolis avec un budget communal très déficitaire de CHF 8 millions ne se justifie pas même si un demi-million est une petite somme pour certains.

Décidément on ne doit pas aménager une ville à la façon d'un parc d'attraction.

La commission minoritaire vous demande de ne pas accepter ce préavis n°75

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N°75/2017 concernant la demande d'un crédit pour financer la réalisation de l'aménagement de la Grande Jetée,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide:**

1. de ne pas octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 557'000.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement de la Grande Jetée ;

La minorité de la commission:

ALAMAND Victor  
MIEVILLE Laurent  
FUGLISTER Jean-François (Rapporteur)